



**Syndicat National de l'Enseignement  
Technique Agricole Public**

## **Secrétariat Général**

**Date** : 12/06/2022

**Dossier suivi par** : F Cardon

**Objet** : Préavis de grève, EPL de Laval

**Monsieur le Ministre de l'Agriculture**

Monsieur le Ministre,

Par le présent message, le SNETAP-FSU vous informe qu'il dépose à la demande des personnels du lycée agricole de Laval un préavis de grève à partir du 20 juin 2022.

**Les personnels de l'établissement entendent dénoncer la volonté de l'administration de ne pas affecter Madame D. GAREL, lauréate du concours interne interministériel des adjoints administratifs, sur un des 3 postes vacants à l'EPL de Laval.**

À la rentrée 2022, l'EPL de LAVAL disposera probablement de 3 postes d'adjoints administratifs suite à des départs en mobilité.

Mme GAREL occupe un de ces postes depuis le 4 septembre 2018. Elle a été admise au concours interministériel d'Adjoint Administratif (interne) le 2 juin 2022.

Lors des échanges avec la mission d'appui aux personnes et aux structures (région Ouest), l'établissement s'est vu signifier que l'affectation de la lauréate du concours se ferait uniquement sur un postes fléché, non connu de l'agent (et même de l'IGAPS).

Les personnels revendiquent avec force et conviction l'affectation de Mme GAREL sur l'un des postes vacants de l'EPL. En effet, ils considèrent que l'absence de titulaire sur ces postes représente une réelle menace sur le fonctionnement de notre service administratif.

Ils dénoncent l'incohérence du dispositif d'affectation des lauréats de ces concours interministériels : absence totale de visibilité des postes proposés, non prise en compte des besoins des établissements et des structures.

Pour notre situation, l'EPL de Laval se verra dans la situation suivante à la rentrée 2022 : 3 postes d'adjoint administratif seront occupés par de nouveaux agents contractuels.

Le départ de Madame GAREL, vers un poste inconnu (à ce jour) du Ministère de l'Agriculture, fragiliserait les services administratifs de l'EPL et équivaldrait à une perte de connaissances et de savoir-faire indispensables et sans possibilité de transmission. En effet, elle a eu



**Syndicat National de l'Enseignement  
Technique Agricole Public**

successivement en responsabilité des missions essentielles (examens, instructrice départementale des bourses de l'enseignement...)

De plus, les restructurations permanentes induites par des affectations imposées en dehors de toutes considérations humaines et géographiques engendrent fatigue, découragement, démobilisation et incompréhension de l'équipe administrative des établissements, en l'occurrence celle de Laval. En conséquence, l'affectation au LEGTA de Laval de Mme GAREL serait une garantie d'efficience du service administratif de l'EPL et de sa pérennité.

La réussite au concours de Madame GAREL, agent contractuel, s'apparente plus à une précarité renforcée qu'à une déprécarisation voulue par le type de concours réussi par notre collègue. Refuser de la nommer sur un des postes de Laval serait un mauvais jeu de chaises musicales dans lequel personne n'est gagnant et surtout pas le Service Public et les structures du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

**Par ce préavis, nous vous demandons d'intervenir Monsieur le Ministre et Madame la Secrétaire Générale, afin qu'un véritable dialogue social puisse être rétabli entre les personnels et l'administration et qu'une solution pour Madame GAREL et l'établissement puisse être trouvée.**

Soyez assuré.es, Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire Générale, de notre détermination à défendre les personnels de cet établissement.

Pour le secrétariat général



**Fabrice CARDON**

Secrétaire général adjoint de la vie syndicale

Professeur d'Histoire-Géographie au LEGTA du Mans

Tél : 06 86 08 49 99 - [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)

